

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_036

Décision modificative n°1

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Suite à la délibération précédente, validant les travaux sur un atterrissement sur la basse-Dourbie, le président propose au comité syndical d'utiliser, pour mener à bien ces travaux dès l'automne 2019, une partie des crédits ouverts au programme 119 concernant la phase d'étude sur ce même secteur dans le cadre du PAPI d'intention. Il propose de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2031 - 119	Frais d'études	-5 000,00 €	
4581 - 119	Opérations investissement sous mandat	5 000,00 €	
13151 - 119	Subv. transf. GFP de rattachement		-5 000,00 €
4582 - 119	Opérations investissement sous mandat		5 000,00 €
Total		0,00 €	0,00 €

Le président invite le comité syndical à voter ces crédits.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 30/07/2019 048-200080547-20190716-DE_2019_036-DE

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30/07/2019
et publié ou notifié
le 02/08/2019

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 30/07/2019
048 200080547-20190716-DE_2019_036-DE